

**ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

**ARRETE**

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA  
CIRCULATION A L'OCCASION DU RALLYE DE LORRAINE LES 27 ET 28 MAI 2017**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,  
- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2  
et les articles L 2213-1 et L 2213-2,  
- VU les articles R412-49 et R.417-10 du Code de la Route,  
- CONSIDERANT que le Rallye de Lorraine nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et  
exceptionnelles,

**ARRETE**

Article 1 : A l'occasion du Rallye de Lorraine,

**La circulation sera interdite sauf riverains :**

- Quai Jeanne d'Arc : de la rue Joseph Mengin à la rue du 31ème B.C.P. du samedi 27 mai 2017 à 6 heures jusqu'au dimanche 28 mai 2017 à 17 heures.
- Rue des Grands Moulins : de la rue des Fusillés au Quai Jeanne d'Arc, du samedi 27 mai 2017 à 6 heures jusqu'au dimanche 28 mai 2017 à 17 heures.
- Rue de la Colombière et rue des Capucins : du samedi 27 mai 2017 à 6 heures jusqu'au samedi 27 mai 2017 à 14 heures.

**La circulation sera mise à sens unique :**

- Rue Jean-Jacques Baligand, dans le sens rue Stanislas vers le quai Maréchal de Lattre de Tassigny, du vendredi 26 mai 2017 à 14 heures jusqu'au dimanche 28 mai 2017 à 17 heures.

**Le stationnement sera interdit :**

- Place Jules Ferry et devant l'Espace Copernic : du vendredi 26 mai 2017 à 7 heures jusqu'au lundi 29 mai 2017 à 12 heures.
- Place de l'Europe : du vendredi 26 mai 2017 de 12 heures (vérifications techniques) au samedi 27 mai 2017 à 14 heures.
- Place de la 1ère Armée Française (parc assistance) : du vendredi 26 mai 2017 à 12 heures jusqu'au dimanche 28 mai 2017 à 17 heures.
- Quai Jeanne d'Arc : de la rue Joseph Mengin à la rue du 31ème B.C.P., du vendredi 26 mai 2017 à 12 heures jusqu'au dimanche 28 mai 2017 à 17 heures.
- Rue des Grands Moulins : de la rue des Fusillés jusqu'au Quai Jeanne d'Arc, du vendredi 26 mai 2017 à 12 heures jusqu'au dimanche 28 mai 2017 à 17 heures.

**Le stationnement et la circulation seront interdits :**

- Rue Carbonnar, du samedi 27 mai 2017 de 6 heures au dimanche 28 mai à 17 heures.
- Rue Stanislas : de la rue Foch à la rue du Gymnase Vosgien, du vendredi 26 mai 2017 à 12 heures jusqu'au dimanche 28 mai 2017 à 17 heures.

Article 2 : Par mesure dérogatoire, l'accès aux forces de l'ordre, aux véhicules d'incendie, de secours et aux gestionnaires de voirie ainsi que celui des véhicules des participants et organisateurs du rallye de Lorraine sera autorisé.

Article 3 : Des panneaux signalant ces interdictions seront mis en place par les services techniques de la ville, ainsi que des déviations.

Article 4 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 5 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 28 avril 2017

Le Maire,



David VALENCE